

CONSEILS POUR LES ÂÎNÉS

LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE !



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscopique ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdité ou de problèmes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans à partir de la date de fabrication.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous êtes au lit ou en position couchée. Le danger de vous endormir avec une cigarette allumée est élevé, surtout quand vous êtes fatigué ou lorsque vous prenez des médicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer à proximité d'un réservoir d'oxygène, qu'il soit utilisé ou entreposé (s'applique également à la cigarette électronique).



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisinière allumée.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poignées des casseroles vers l'arrière de la cuisinière pour éviter des accrochages accidentels et des brûlures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour protéger les mains et les bras des brûlures.
- Ne déplacez jamais un poêlon ou une casserole en flamme.
- N'éteignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'évacuation pour votre résidence.
- Ayez un téléphone près de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'accès.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et clés près de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient dégagés.

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



PROGRAMME DE SECOURS ADAPTÉ

Informez-vous sur le programme
de secours adapté de votre
municipalité et inscrivez-vous
si vous êtes éligible !

[Québec.ca/prévention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)